



## Lutte contre les défaillances d'entreprises : pas de recul de l'urgence

Les bonnes nouvelles cachent les mauvaises. Coface annonce une chute des défaillances d'entreprises en avril 2010 de 14,5% par rapport à avril 2009 et de 29% par rapport à mars 2010 : « Le nombre mensuel de défaillances retrouve un niveau d'avant crise » de janvier 2008 (1). Cependant, « sur douze mois glissants, 63 909 entreprises ont été placées en redressement ou en liquidation judiciaire, toujours en augmentation de 5,5% par rapport à la même période l'année précédente ». **La France reste le pays le plus mal placé des grands pays industrialisés avec un taux de défaillances de 2%** quand la Grande-Bretagne est à 0,9% et l'Allemagne à 0,8%.

Le Cerf a fait de la lutte contre les défaillances d'entreprises le cœur de son action pour les TPE depuis sa création en 2003 (2) car le dynamisme de la création d'entreprises en France ne compensera jamais la destruction de valeur d'une entreprise qui disparaît. En effet, au-delà de la liquidation de l'entreprise, il faut prendre en compte les dommages collatéraux : selon Coface, le coût des entreprises défaillantes pour les fournisseurs, mesuré par le cumul des encours fournisseurs, est de 334 millions d'euros pour le seul mois d'avril 2010 : sur 12 mois glissants, ce coût est estimé 3,99 milliards d'euros contre 4,513 sur la même période l'année précédente (-11,6%). « **Les fournisseurs restent néanmoins de loin les premières victimes des défaillances** puisque leurs encours représentent 31,6 % du passif des entreprises défaillantes sur le seul mois d'avril » note l'observatoire Coface. En effet, sur 100 euros de crédits impayés en avril, 65 sont à la charge des entreprises et 34 à la charge des banques. Un an auparavant, au plus fort de la crise, la répartition était de 73 et 27 ! Or, plus les impayés sont importants, plus le risque de défaillances en cascade est grand. L'autre dommage collatéral concerne l'emploi menacé : sur le seul mois d'avril, cela représente 16 895 postes. Selon Coface, « Sur les 12 derniers mois, le volume cumulé atteint 219 814, soit toujours en progression de 17,9 % par rapport à la période mai 2008-avril 2009 ». A l'arrivée, cela représente une chute des recettes de l'Etat et de la Sécurité sociale, une augmentation des dépenses sociales et des déficits publics, et évidemment une contraction de la croissance.

C'est pourquoi le Cerf n'a eu de cesse d'alerter les pouvoirs publics sur cette spécificité française pour que l'exécutif fasse de la lutte contre les défaillances, une priorité nationale. Le Cerf plaide ainsi pour un plan d'urgence coordonné :

- Soutien de l'activité et du travail par des incitations à l'embauche dans les TPE ;
- Mise en place d'un droit au crédit opposable et suppression des frais bancaires abusifs ;
- Baisse de la pression sociale et fiscale sur l'appareil productif (« small business act ») ;
- Accompagnement personnalisé du chef d'entreprise

L'exécutif aurait tort de prendre à la légère le triste record de la France en matière de défaillances d'entreprises tant les coûts économiques, sociaux et fiscaux sont lourds à assumer.

Je vote pour un plan de lutte contre les défaillances d'entreprises  
par mail : ou [luttedefaillances@lescreateurs.org](mailto:luttedefaillances@lescreateurs.org) par fax : 09 56 74 23 73

(1) Observatoire des défaillances de Coface

[http://www.coface.fr/CofacePortal/ShowBinary/BEA%20Repository/FR\\_fr\\_FR/documents/observatoire/observatoire-des-defaillances.pdf](http://www.coface.fr/CofacePortal/ShowBinary/BEA%20Repository/FR_fr_FR/documents/observatoire/observatoire-des-defaillances.pdf)

(2) Vidéo d'Hervé Lambel, porte-parole du Cerf sur les défaillances d'entreprises

[http://www.youtube.com/watch?v=z9i6RVNcVms&feature=player\\_embedded](http://www.youtube.com/watch?v=z9i6RVNcVms&feature=player_embedded)

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !  
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises - Association loi 1901  
24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 – Fax : 09 56 74 23 73 - [www.lescreateurs.org](http://www.lescreateurs.org)